

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-29 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 12 juin 2023,

Le 12 juin 2023 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

DATE DE LA CONVOCATION

05 JUIN 2023

DATE D’AFFICHAGE

05 JUIN 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

TOTEM France-Bail portant mise à disposition d'un terrain communal pour l'implantation d'un relais support d'antennes

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - JUSTET Catherine - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine- CARDELIN Isabelle - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina.

Pouvoirs :

NARDY Marie-France donne pouvoir à JEKAL Marc.

LHOMME Laurent donne pouvoir à SAVIT Grégory.

PONCET Éric donne pouvoir à VIDAL Chantal.

PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a conclu en 2018 une convention de bail avec les services d'Orange pour l'implantation d'un relais support d'antennes émettant la 3G et la 4G.

Monsieur le Maire a été sollicité par la société Totem-France, nouvellement gestionnaire des équipements d'Orange, pour convenir d'un nouveau bail en remplacement du contrat de 2018, afin de rehausser le pylône actuel pour l'implantation de nouvelles antennes relais.

Le matériel est implanté sur le réservoir sis Chemin des Prats, parcelle B 950, pour une surface de 25 m².

Le bail est consenti pour une durée de 12 ans qui prendra effet à compter du 24 juillet 2023 et sera renouvelé de plein droit par périodes successives de 6 ans.

Le bail signé le 24 juillet 2018 sera en conséquence résilié par anticipation à la date de prise d'effet du nouveau contrat de bail avec Totem-France

La commune percevra, pour l'implantation de ce relais support d'antennes, une somme annuelle de 3 705 € net toutes charges incluses. Le loyer sera revalorisé annuellement de 1 % à chaque date anniversaire sur la base du loyer de l'année N-1.

Monsieur le Maire indique qu'un exemplaire du projet de bail a été envoyé à chaque membre du conseil municipal.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la conclusion de bail avec les services de Totem France.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-approuve la convention de bail avec les services de Totem France pour l'implantation d'un relais support d'antennes supplémentaires sur le pylône situé sur la parcelle communale B 950 ;

-autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et, tous documents nécessaires à l'application de la présente décision du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 030-213002686-20230612-DELIB202329-DE

Le Secrétaire de séance

Bernard HILLAIRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé

Marc JEKAL

